

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75 promulguant dans la Colonie l'arrêté ministériel du 12 Février 1916 portant dérogation à des prohibitions de sortie.

n° 75

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 mars 1916

Numéro JO
n° 233 du 31/03/1916

Date du numéro
31 mars 1916

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884.

Vu le câblogramme du Ministre des Colonies en date du 10 Février 1916, n° 41, prescrivant la promulgation dans la Colonie de l'arrêté ministériel du 12 Février 1916 portant dérogation à des prohibitions de sortie.

Vu le texte de l'arrêté susvisé inséré au Journal Officiel de la République française du 16 Février 1916.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la Colonie, pour y être exécuté selon ses forme et teneur, l'arrêté ministériel du 12 Février 1916 portant dérogation à des prohibitions de sortie. Art. 2.-Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré, affiché partout où besoin sera.

P. SIMONI.